



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom **VIOLLAZ**
 Prénoms *Michel Alexandre*
 Grade *2e classe*
 Corps *97e Rég. d'Infanterie*
 N° Matricule. { *5751* au Corps. — Cl. *1915*
 { *681* au Recrutement *Amoy*
 Mort pour la France le *30 décembre 1915*
 Genre de mort *Mort pour la France (cote du Nord)*
maladie contractée en service
 Né le *6 août 1875*
 à *St - Paul* Département *Haute Savoie*
 Arr' municipal (p' Paris et Lyon), à défaut rue et N°.

n° 53

**VIOLLAZ Michel Alexandre
né à Piolan**

Lieu d'inhumation:

département: Côtes-d'Armor

commune: SAINT-BRIEUC

lieu: Carré militaire « CIMETIERE

SAINT-MICHEL »

Tombe: individuelle/carré 7/ n° 21

N° 38
 L'an mil huit cent quatre-vingt-treize, le sept août, à cinq heures du soir, par devant nous Michoud Pierre, Maire et Officier de l'état civil de la commune de Saint-Paul, arrondissement de Ghamon, département de la Haute-Savoie, a comparu Viollez Joseph, cultivateur, âgé de quarante-quatre ans domicilié dans la présente commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin qu'il nous a dit être né hier, six août, à quatre heures du soir, dans son domicile, à Piolan, de lui déclarant et de Crincat Marie-Philomène, son épouse, ménagère, âgée de trente-neuf ans, domiciliée avec lui, et il a donné à cet enfant les prénoms de Michel Alexandre. Les déclarations et présentations ont été faites en présence de Collomb Joseph, âgé de trente-huit ans, et Collomb Paul, âgé de vingt-neuf ans, tous deux cultivateurs et domiciliés dans la présente commune, lesquels, ainsi que le père, signeront avec nous le présent acte, après lecture faite.
 Viollez Joseph Collomb Paul Collomb Pierre Michoud

Acte de naissance

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.

Jugement rendu le *20. 10.*
 par le Tribunal de *St Paul*
 acte ou jugement transcrit le *des décrets admiss*
 à *St Paul Haute Savoie*
 le *23 Décembre 1919*
 N° du registre d'état civil